

	Département du Finistère Commune de Trégarantec - 29260 Tel : 02 98 83 61 65 mairie.tregarantec@wanadoo.fr
Nombre de conseillers en exercice : 15	L'an 2026 le 5 juin à 17h30, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
Étaient présent.e.s : 11	Yann Toudic Maire, Magali Corre- 1 ^{ère} adjointe, Yann Alanou – 2 ^{ème} adjoint, Éric Droff – 4 ^{ème} adjoint, Sylvie Graham, Romuald Boivin, Lauriane Le Duff, Freddy Marteau, Emmanuel Peron, Yohann PENNEC et Anne Berrou.
Absents excusés avec procuration : 3	Corinne RIGAUDEAU (procuration à Magali CORRE) Cécile RENARD (procuration à Freddy MARTEAU) Yann ALANOU (procuration à Yann TOUDIC)
Absent non excusé : 1	Cyril RAPPAILLES
Secrétaire de séance	Magali CORRE
Délibération n°2026- 32 : Mandat spécial congrès des Maires 2026	

Les élus peuvent être appelés à représenter la Commune sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt de la Commune. Ces missions doivent alors faire l'objet, préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal, à des élu(e)s nommément désigné(e)s.

En effet, en application des articles L. 2123-18, R. 2123-22-1 du CGCT, les membres du Conseil municipal chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de repas, de nuitée et de transport, et des frais de visa électronique inhérents à ce déplacement, sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées.

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles, du 24 au 26 novembre 2026.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18, modifié, du CGCT

- de mandater 4 élus du conseil municipal à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France 2026
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992) sur présentation des justificatifs réels

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
 - VOTE et ADOPTE les propositions susvisées.
 - S'ASSURE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026
POUR 14 / CONTRE 0 / ABSTENTION 0

A TREGARANTEC, le 12 juin 2026
 Le Maire, Yann TOUDIC


